

APPEL D'OFFRES

TP-201902-05 FOURNITURE DE DEUX CAMIONS DIX ROUES NEUFS ET ÉQUIPEMENTS ET RACHAT OPTIONNEL DE DEUX CAMIONS FREIGHTLINER M2-112 ANNÉE 2007

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson désire recevoir des soumissions pour la fourniture et la livraison de deux (2) camions neufs de marques WESTERN STAR 4700SF ou KENWORTH T880S ou PETERBILT 567SF à essieu avant avancé ou équivalent, dix roues, de l'année 2020 avec système de boîte interchangeable, benne d'excavation, benne sableuse et équipements à neige de même que pour le rachat optionnel de deux (2) camions de marque Freightliner modèle M2-112 dix roues, année 2007. Des offres peuvent être reçues également séparément pour chacun des camions 2007 offerts en rachat.

À compter du 20 février 2019, les fournisseurs intéressés par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions devront être présentées sur les documents prévus à cet effet et transmis dans des enveloppes scellées portant la mention « SOUMISSION - CAMIONS DIX ROUES 2020 ET ÉQUIPEMENTS ET RACHAT OPTIONNEL # TP-201902-05 » et reçues **avant 15 h le 7 mars 2019** au Service du greffe, au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) JOT 1L0. Elles seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Un cautionnement de soumission pour un montant équivalant à 5 % du montant total de la soumission sous forme de chèque visé libellé au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ou bon de cautionnement doit accompagner la soumission.

De plus, le contrat découlant du présent appel d'offres est assujetti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). Le contrat est sujet à l'approbation ministérielle à obtenir pour le règlement d'emprunt # 136-2019.

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à débourser aucuns frais encourus par le ou les soumissionnaires en rapport avec la préparation de la soumission.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 20 février 2019.

Judith Saint-Louis Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité à la page 37 de l'édition du 20 février 2019 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut et sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO). De plus une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville et diffusée sur le site Internet municipal à la date précitée.